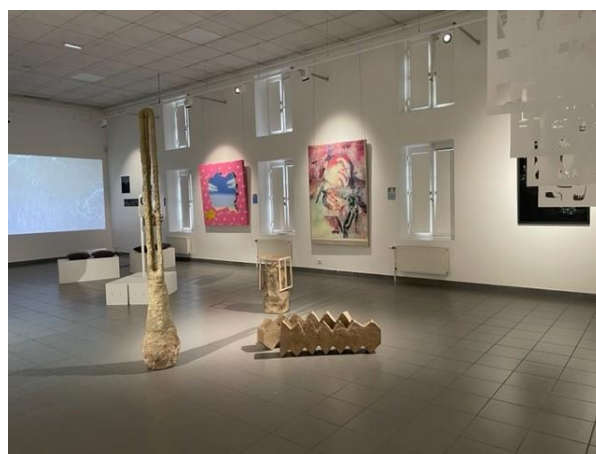


CONTEXTE DE LA RESIDENCE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Vertou travaille à la diffusion des arts visuels dans deux espaces d'exposition et entend également soutenir les artistes professionnels dans leur travail de création. La Ville propose ainsi, sur la période du 8 juin au 9 juillet 2023 et sur appel à projet, une résidence d'artiste au Moulin Gautron, espace municipal dédié aux expositions et la pratique des arts plastiques.



DESCRIPTION DU PROJET DE RESIDENCE

Objectifs de la résidence :

- Soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- Développer les liens avec le public vertavien autour d'un projet de création;
- Permettre aux élèves des cours d'arts plastiques d'assister à un processus de création, à partager une démarche artistique ;
- Donner à voir, présenter au public des œuvres artistiques.

Conditions pour candidater

- L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens ou collectifs d'artistes, habitant la métropole nantaise et ses environs et ayant une démarche professionnelle ou s'inscrivant dans un parcours de professionnalisation.
- L'artiste devra apporter une garantie professionnelle : [siret].
- Aucun type de technique ou medium artistique n'est ciblé particulièrement.

Apports de la Ville

Le lieu :

- L'espace de résidence est situé au 1er étage du Moulin Gautron et correspond à un espace d'exposition d'environ 120m² réparti en deux salles. Cet espace sera mis à disposition gratuitement à l'artiste retenu tout le long de la durée de la résidence. L'artiste sélectionné veillera à laisser l'espace dans l'état trouvé en début de résidence.
- L'espace sera fourni nu sans matériel, ni fournitures ou accessoires.
- Le lieu accueille également l'association du CEC qui propose des cours d'arts plastiques au rez-de-chaussée du Moulin Gautron, l'artiste veillera à ce que la cohabitation se déroule sereinement notamment en terme de nuisances sonores.

Bourse de résidence :

- La ville accompagnera cette résidence d'une enveloppe financière de **1500€ ttc** pour l'ensemble du projet de résidence, incluant les frais de production.
- L'artiste devra prendre en charge son hébergement si nécessaire, ses consommables et son matériel ainsi que ses frais de transport pour lui-même, son matériel ou ses fournitures.

Restitution et actions culturelles

La ville de Vertou attache une grande importance à la sensibilisation artistique pour les publics. A ce titre, la résidence s'accompagnera, sous réserve d'un contexte sanitaire favorable, de temps de rencontres avec l'artiste ainsi que d'actions pédagogiques animées par l'artiste :

- L'artiste ouvrira au public et en autonomie les portes de l'atelier les après-midi du samedi 24 et du dimanche 25 juin 2023 ;
- Pour clore la période de résidence, l'artiste ouvrira en autonomie les portes de l'atelier les après-midi du samedi 8 et du dimanche 9 juillet 2023 pour présenter sa production ainsi que d'autres travaux artistiques à cette occasion.
- L'artiste proposera 6 à 10h d'actions pédagogiques à destination d'un public scolaire pendant la période de résidence. Ces interventions pédagogiques seront payées en sus 55 euros ttc/heure.

DATES

Date limite de dépôt des candidatures : **15 mars 2023**

Date d'attribution : **3 avril 2023**

Résidence : **du jeudi 8 juin au dimanche 9 juillet 2023**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer votre candidature avant **le 15 mars 2023** par courrier ou par mail en nous retournant :

- Le formulaire à récupérer auprès du service culture [culture@mairie-vertou.fr / 02 40 34 76 14]
- Une note d'intention présentant le projet
- Un portfolio de votre travail ainsi que votre CV

Critères de sélection :

La sélection se fera sur dossier en considérant les éléments suivants :

- Le parcours artistique ;
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique ;
- La capacité de l'artiste à s'investir dans les temps de sensibilisation à l'art : [présentation publique, proposition d'atelier, etc.] ;
- Les motivations du candidat.